

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 19 février 2016

L'An deux mille quinze,
le 19 février à vingt heures trente minutes,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 février 2016 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Marie-Aline ANGLADE, Sabine BOUQUET, Armand FABRE, René CHARREYRE, Anne-Marie DOMAISON, Dominique DOMAISON, Pierre-Jean MONTAVI, Francette PAGES, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE

Les points suivants ont été évoqués:

Validation des différents tarifs de la régie de recettes de la base de loisirs :

Le Conseil Municipal valide les tarifs de la régie de recettes de la base de loisirs. Le wifi est désormais offert pour les locations aux chalets ou au camping. Le prix de l'utilisation de la machine à laver et du sèche-linge augmente de 1€.

Transfert de parcelles :

En application de l'article L2411-12-2 du code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal demande le transfert à la commune des parcelles libres E172, E173 et E196 appartenant à la section du bourg. 10 pour, 1 contre.

Installation d'un dispositif permettant de réduire la vitesse au hameau de Donazac

Suite à plusieurs sollicitations, le Maire soumet au vote la possibilité d'installer un dispositif permettant de réduire la vitesse au hameau de Donazac. Ce dispositif comprendrait l'installation de ralentisseurs et la limitation de la vitesse à 30 km/h.

Après avoir voté à bulletins secrets : 1 pour, 10 contre, le Conseil Municipal décide de ne pas installer le dispositif proposé.

Avis sur les travaux projetés par EDF concernant le barrage de Pouzas et le canal d'amenée ::

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux travaux projetés par EDF concernant le barrage de Pouzas et le canal d'amenée sous réserve de la réfection de la clôture située le long de ce canal.

Conventions avec EDF :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions avec EDF permettant

- à EDF d'occuper la parcelle A35 et d'ouvrir un chemin rural permettant d'accéder à la zone de travaux projetés au niveau du canal d'amenée
- à la commune de disposer des parcelles A752 et G919.

Convention type point lecture avec le département de la Haute-Loire :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec le président du Conseil Départemental de la Haute-Loire la convention précisant les modalités d'intervention de la bibliothèque départementale de Haute-Loire pour la bibliothèque de la commune.

Renouvellement des taux de la taxe d'aménagement:

Le Conseil Municipal décide de renouveler sans augmentation les taux de la taxe d'aménagement définis par délibération le 15 septembre 2012.

Diagnostic du réseau d'eau potable :

Afin de pouvoir bénéficier de subventions de l'agence de l'eau pour les futurs travaux sur le réseau d'eau potable, le Conseil Municipal décide de faire réaliser un diagnostic de ce réseau.

Contrat CUI pour 12 mois :

Le Conseil Municipal décide de recruter Patricia Garcia pour 12 mois à compter du 1er mars 2016, 26h/semaine, dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion pris en charge à 85% par l'État.
10 pour, 1 contre.

Coupe de bois et travaux en forêts pour l'exercice 2016 :

Le Conseil Municipal décide de différer les coupes de bois et les travaux prévus par l'ONF pour l'année 2016 dans les forêts sectionnales de la commune.

Location d'un appartement à l'ancienne école :

Suite au départ de Monsieur Gérald Pastresse et à la demande formulée par Mademoiselle Aurélie Anglade et Monsieur Benoit Mouchet, le Conseil Municipal décide d'attribuer à ces derniers le logement vacant de l'ancienne école. Le loyer reste identique : 315 €/mois et 50 €/mois pour les charges liées au chauffage.

10 pour, 1 abstention

Acquisition d'une épareuse :

Après consultation de plusieurs fournisseurs, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la SAS Chapuis à Paulhaguet pour l'acquisition d'une épareuse d'occasion pour un montant de 17 500 € H.T. Ce prix comprend la reprise de l'ancienne épareuse de la commune.

Régularisation du plan cadastral à Champagnac :

Suite aux délibérations du 20 juin 2015 et du 10 novembre 2015 concernant la régularisation du plan cadastral à Champagnac, le Conseil Municipal décide d'engager la procédure de classement/désaffectation des chemins ruraux concernés. Les riverains seront informés par lettre recommandée. Une enquête publique sera réalisée du 21 mars au 05 avril 2016.